

AKKA TECHNOLOGIES
Société européenne
Avenue Louise 143, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0538.473.031
Registre des Personnes Morales – Bruxelles

***** INFORMATION REGLEMENTEE *****

COMMUNIQUE DE MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Article 241-2 I du Règlement général de l'AMF

Bruxelles, le 5 avril 2019 à 8h30

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 I du Règlement général de l'AMF, la Société rend public la réalisation d'un nouveau programme de rachat d'actions préalablement à sa mise en œuvre prévue à compter du 5 avril 2019 :

- Cette opération sera effectuée en application de l'autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2018 (troisième résolution).
- Le nombre d'actions auto-détenues au 31 mars 2019 est de 570.781 actions, dont 9.650 actions au titre du contrat de liquidité.
- L'opération de rachat envisagée vise à reconstituer partiellement le stock d'actions auto-détenues qui diminuera à la suite de l'attribution d'actions de performance prévue le 11 avril 2019, afin notamment que la Société reste en mesure de remettre des actions en paiement ou en échange, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- L'opération porte sur un montant maximal de 200.000 actions, qui seront rachetées en dehors du carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF, dans la limite consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2018 précitée, et en manière telle que le prix sera, en tout cas, fixé à un montant inférieur ou égal à l'offre indépendante actuelle la plus élevée.
- Le programme sera intégralement exécuté par la Banque Transatlantique, dans le cadre d'un mandat qui lui a été conféré par la Société.
- Le programme sera mis en œuvre à compter du 5 avril 2019 jusqu'au 19 avril 2019 inclus.